

Le 20 novembre, Derhoddés fit une nouvelle demande : « il ne désireroit encore faire la visite en la *chambre de probation*, où arrivent journellement des malades estrangers, de crainte que sur le moindre soupçon de mal contagieux qui pourroit y survenir, il ne fust tenu pour suspect, et ce faisant en danger de perdre ses pratiques ordinaires parmy la ville, et requéroit que la Compagnie laissât encore jusqu'à Noël prochain le sieur Magnin, médecin qui estoit dans la maison et faisoit la visite en ladite chambre. » On y consentit encore ; Magnin conserva ses dangereuses fonctions ; mais le Bureau, poussé par on ne sait quel esprit de parcimonie, décida qu'il ne recevrait plus aucun salaire....

Le 6 janvier 1630, Claude Magnin obtint une récompense qui valait mieux que de l'argent, c'était un certificat honorable des services qu'il avait rendus dans la peste, pendant une année entière.

Une nouvelle épidémie se développa en 1638 : Pierre Garnier n'ayant pas continué son service, l'administration le fit offrir à Claude Pons, dont elle avait su apprécier le zèle et le savoir. Pons avait déjà été médecin de l'Hôtel-Dieu à deux reprises, de 1630 à 1633, après la mort de Thomas Debert, et de 1635 à 1637, après la retraite de Henri Fagot (1). Il avait conquis la confiance publique ; et, retiré sans la pratique civile, il consacrait sa vie aux soins d'une nombreuse clientèle. Ce nouveau service ne pouvait lui être que préjudiciable ; il devenait pour lui un surcroît de charges ; mais, n'écoutant que la voix de l'humanité, il n'hésita pas à

(1) Pierre Garnier était entré à l'Hôtel-Dieu comme médecin le 1^{er} juillet 1637. Cette famille fournit successivement à l'hôpital trois générations de médecins de mérite : 1^o celui dont nous venons de parler, qui était gendre du docteur de la Mornère, et qui avait succédé à Claude Pons ; — 2^o Pierre Garnier, son fils, qui remplaça J.-L. Panthot en 1695 et qui fut auteur d'un